

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire, tenue à huis clos, du Conseil de la Municipalité de Lamarche le mercredi, le 17 décembre 2020 à 9h30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

***SONT PRÉSENTS :***

Messieurs les conseillers Pierrot Lessard et Michel Morin

Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ABSENCE :**

Martin Bouchard, conseiller au siège No 4

**273-12-20**

**1. ADOPTION DU DÉCRET 177-2020**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1308-2020, adopté le 9 décembre 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 18 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle intermunicipale, sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou en étant présent sur place.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**2. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 9h30 par Madame Lise Garon, mairesse

**274-12-20 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette

**ET RÉSOLU** que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la directrice générale et secrétaire trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

***ORDRE DU JOUR***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption des prévisions budgétaires 2021*
4. *Période de questions concernant uniquement les points à l'ordre du jour de la séance*
5. *Levée de l'assemblée*

**275-12-20 4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**ORIENTATIONS – BUDGET : 2021**

Voici les grandes lignes du budget 2021 de la municipalité de Lamarche :

- ✓ La taxe foncière demeure au même taux qu'en 2020, soit de 1.03\$.
- ✓ Les citoyens ont fini de payer la taxe d'enquête, donc une baisse de 81.07\$ pour chaque immeuble (terrains et bâtiments)
- ✓ Les emprunts pour les taxes d'électricité de l'Île-à-Nathalie (taxe de secteur : 195\$) et Dame-Jeanne (taxe de secteur : 313\$) sont terminés de payer aussi.
- ✓ Nous avons apparié autant que possible les revenus et les dépenses des différents services rendus :
  - Diminution de 35\$ pour les résidences permanents – ordures, recyclage et matières organiques
  - Diminution de 17.50\$ pour les résidences saisonniers – ordures, recyclage et matières organiques

- Augmentation de 15\$ pour le service d'eau potable
- Augmentation de 35\$ pour le service d'égouts
- ✓ La taxe de voirie de 65\$ a été enlevée pour chaque immeuble.
- ✓ Nous avons instauré une taxe pour les services de sécurité publique (Sûreté du Québec) de 71.20\$ pour chaque immeuble
- ✓ Les projets envisagés pour l'année 2021 sont :
  - Poursuivre le dossier de la rue Principale
  - Rajeunir les équipements du terrain de jeux
  - Améliorer les infrastructures au camping
  - Promouvoir la vente des terrains résidentiels et de villégiatures.
  -

En terminant, je vous rappelle que nous avons maintenant à votre service :

- un inspecteur municipal, M. Pier-Luc Dufour, présent quatre jours semaine, et qui fait aussi office d'agent de développement
- un nouveau venu, M. Martin Morissette, journalier occasionnel

	<b>BUDGET 2020</b>	<b>BUDGET 2021</b>
<b>REVENUS</b>		
<b>TAXES MUNICIPALES :</b>		
TAXES FONCIÈRES	672 856\$	637 513\$
EAU POTABLE	49 335\$	54 720\$
EAUX USÉES ET ÉGOÛTS	22 550\$	26 400\$
ORDURES, RÉCUPÉRATION ET MATIÈRES ORGANIQUES	88 061\$	76 634\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0\$	45 000\$
PISCINES	1 000\$	900\$
TAXES AU CŒUR DU VILLAGE	20 882\$	20 856\$
TAXES DÉNEIGEMENT	113 179\$	64 600\$
<b>TOTAL DES TAXES MUNICIPALES</b>	<b>967 863\$</b>	<b>926 623\$</b>
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	39 106\$	42 207\$
SERVICES RENDUS	2 320\$	65 110\$
PERMIS IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS	100 640\$	26 210\$
TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS	112 116\$	116 440\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>1 222 045\$</u></b>	<b><u>1 176 590\$</u></b>

	<b>BUDGET 2020</b>	<b>BUDGET 2021</b>
<b>DÉPENSES</b>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	291 976\$	299 822\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	92 268\$	97 613\$
TRANSPORT	346 387\$	349 782\$
HYGIÈNE DU MILIEU	190 110\$	181 757\$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	49 445\$	71 712\$
LOISIRS ET CULTURE	100 193\$	94 918\$
FRAIS DE FINANCEMENT	17 485\$	25 929\$
REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS	134 181\$	55 057\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>1 222 045\$</u></b>	<b><u>1 176 590\$</u></b>

	<b>BUDGET 2020</b>	<b>BUDGET 2021</b>
<b>TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE</b>	1.03\$ / 100\$	1.03\$ / 100\$
TAXE ENQUÊTE (ARTICLE 1093)	81.07\$ / Immeuble	0\$
IMMEUBLES COMMERCIAUX	1.65\$ / 100\$	1.65\$ / 100\$
COMPENSATION POUR L'AQUEDUC	165\$ / Logement	180\$ / Logement
COMPENSATION POUR L'ÉGOÛT	205\$ / Logement	240\$ / Logement
PISCINE	50\$ / Piscine	50\$ / Piscine
DÉNEIGEMENT LAC RÉMI	175\$ / Immeuble	175\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT LAC MIQUET	275\$ / Immeuble	275\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT POINTE SIMARD	125\$ / Immeuble	125\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT DOMAINE BOUCHARD / CH. DE LA MONTAGNE / PLACE DU QUAI	175\$ / Immeuble	175\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT DAME JEANNE	175\$ / Immeuble	175\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT LACHANCE	125\$ / Immeuble	125\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT POINTE NATURE / RANG DU LAC	125\$ / Immeuble	125\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT ÎLE À NATHALIE	175\$ / Immeuble	175\$ / Immeuble
ÉLECTRICITÉ DAME JEANNE	313\$ / Immeuble	0\$
ÉLECTRICITÉ ÎLE À NATHALIE	195\$ / Immeuble	0\$
TAXE AU CŒUR DU VILLAGE	33\$ / Immeuble	33\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT RUE DU DOMAINE	125\$ / Immeuble	125\$ / Immeuble
DÉNEIGEMENT CHEMIN MOREL	475\$ / Immeuble	475\$ / Immeuble
TAXE VOIRIE D'ÉTÉ	65\$ / Immeuble	0\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0\$	71.20\$ / Immeuble
COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES - PERMANENT	61.50\$ / Logement	61.50\$ / Logement
COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES - SAISONNIER	30.75\$ / Logement	30.75\$ / Logement
ORDURES, LE RECYCLAGE ET LES MATIÈRES ORGANIQUES - PERMANENT	220\$ / Logement	185\$ / Logement
ORDURES, LE RECYCLAGE ET LES MATIÈRES ORGANIQUES - SAISONNIER	110\$ / Logement	92.50\$ / Logement
ICI	439\$	439\$
ICI FERME	288\$	288\$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin

**ET RÉSOLU**

**QUE** les prévisions budgétaires 2021 soient et sont acceptées tel que déposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LES POINTS  
L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le décret 177-2020, que la séance extraordinaire se déroule à huis clos ou en visioconférence, aucune question de la part des citoyens.nes n'a été soumis aux élus.es de la Municipalité

276-12-20 5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme les points ont tous été discutés

**ILEST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette

**QUE** la présence séance soit levée à 9h40

Je, soussigné madame Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissent et considèrent avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

Madame Lise Garon,  
Mairesse

---

Madame Myriam Lessard  
Directrice générale et secrétaire trésorière